

PROGRAMME DE FORMATION : POLICE DE LA CHASSE

Une formation, Module 2, Police de la chasse se déroulera le :

_____ 2025

Rendez-vous : Salle _____,

Rue : _____,

Commune : _____,

A 8 h 15 mn

Celle-ci se déroulera de la façon suivante :

8 h 15 mn : accueil,

8 h 30 mn : Appel des candidats

Présentation des candidats, de la formation,

Consignes et règles de vie pendant le stage,

Signature de la feuille de présence,

10 h : Pause-café,

10 h 20 : reprise des cours,

12 h : Déjeuner en commun,

13 h 30 : Reprise des cours,

15 h : Pause-café,

15 h 20 : reprise des cours,

17 h 30 : Fin de formation

: Q.C.M.

: Evaluation pédagogique

: Débriefing.

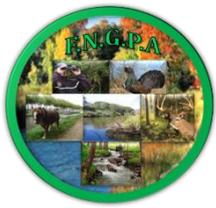
Prévoir le nécessaire pour la prise de note.

Le coût de cette formation s'élève à _____ Euros par jour et par candidats.

Veillez confirmer votre candidature :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____



N° Tél : _____ Adresse Mail : _____

Signature

PROGRAMME POLICE DE LA CHASSE

La formation du module 2 se décompose en quatre grands chapitres :

- ⇒ I : Des notions d'écologie.
- ⇒ II : La réglementation de la chasse.
- ⇒ III : Les connaissances cynégétiques.
- ⇒ IV : Les conditions de régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts.

Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.

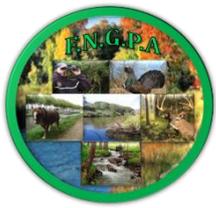
Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.

LES NOTIONS D'ÉCOLOGIE

*Les habitats du patrimoine faunique
Les aménagements en faveur de la biodiversité
Les critères à retenir pour l'aménagement d'un territoire
Les actions en plaines et coteaux cultivés
Les actions en bocage
Les actions dans les bois et boqueteaux
Les actions en garrigues et cultures méditerranéennes
Les actions en montagnes*

LA RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE

*Le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Les Fédérations de Chasse
Le Code de l'Environnement
Les modalités de destruction
La protection du gibier
Les compétences du garde-chasse particulier
Ses tenues et signes extérieurs (mentionnant les missions la mission confiée)*



*L'acte de chasse
Les procédés de chasse, de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts*

LES CONNAISSANCES CYNEGETIQUES

*Les conventions internationales
Les espèces chassables
Les espèces non chassables
Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts
Les espèces domestiques
Les espèces sans statuts
Les outils de gestion du territoire*

LES CONDITIONS DE REGULATION DES ESPECES POUVANT OCCASIONNER DES DEGATS

*Les catégories de pièges autorisés.
L'homologation des pièges.
L'agrément des piégeurs.
La déclaration des opérations de piégeage.
Les prescriptions générales pour le piégeage.
Les espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts
Les dispositions diverses.*

LE CONTROLE DES CONNAISSANCES